

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	17.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Sans restriction
Acteurs	Afghanistan
Type de processus	Relations internationales
Date	01.01.1965 - 01.01.2023

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ammann, Amando
Barras, François
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Escher, Regina
Hulliger, Caroline
Mach, André
Porcellana, Diane

Citations préféré

Ammann, Amando; Barras, François; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Escher, Regina; Hulliger, Caroline; Mach, André; Porcellana, Diane 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Relations internationales, Afghanistan, 1980 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 17.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec l'UE	2
Relations avec des organisations internationales	2
Relations avec d'autres Etats	3
Bons offices	5
Politique du développement	5
Armée	5
Activités internationales	5

Abréviations

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
NGO	Nichtregierungsorganisation
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
UNHCR	Hoher Flüchtlingskommissar der Vereinten Nationen
KSZE	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
UdSSR	Sowjetunion

ONU	Organisation des Nations unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
ONG	Organisation non gouvernementale
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Chronique générale

Politique étrangère

Politique étrangère

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 30.12.1980
REGINA ESCHER

Des tensions croissantes ont caractérisé la situation internationale en 1980, tant dans les relations Nord-Sud qu'Est-Ouest. L'écart de niveau de vie entre les pays industrialisés et ceux du tiers monde prend des proportions inquiétantes et l'on ne peut ignorer les appels, qui préconisent un transfert massif des ressources et un nouvel ordre économique mondial. Après **l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique**, la confrontation entre les deux grands de l'Est et de l'Ouest s'est accentuée.

La politique étrangère prend une importance toujours plus grande en raison, d'une part, du climat politique menaçant à l'échelle mondiale et, d'autre part, de l'interdépendance croissante des Etats qui s'accroît. Les Grandes lignes de la politique gouvernementale pour la législature de 1979 à 1983 (MCF 80.001) tiennent compte de cette évolution puisqu'elles accordent aux relations avec l'étranger une place plus en vue que par le passé. C'est précisément en relation avec cette nouvelle appréciation de la politique étrangère que l'on doit juger le nouveau style de direction du DFAE, voulu par le conseiller fédéral Aubert. Pour la Suisse, qui n'est pas membre des Nations Unies, cet engagement plus marqué se reflète surtout et naturellement dans des relations bilatérales plus intenses, nouées notamment à l'occasion des voyages qu'effectue notre ministre des affaires étrangères, par exemple au Portugal, en Roumanie, en Suède, Finlande, Yougoslavie et Angleterre, ainsi que lors des visites en Suisse de représentants de pays étrangers. Ces nombreux voyages du chef de notre diplomatie, cette année, ont été d'autant moins critiqués que la visite à Moscou, qui était prévue, a été radiée du programme de M. Aubert, ce qui a supprimé une pierre d'achoppement.

(c.f. aussi: Relations bilatérales avec l'URSS)

Le **postulat (Po. 79.370) Barchi (prd, TI)** a été une conséquence de la discussion concernant la réactivation de notre politique étrangère. Il a proposé de repenser la répartition des attributions entre l'exécutif et le législatif, compte tenu de notre politique étrangère qui est aujourd'hui plus engagée que par le passé. Le Conseil national n'a accepté ce postulat que partiellement.

Depuis le premier septembre, **l'ambassadeur Probst** assume la charge de **Secrétaire d'Etat du DFAE**. Comme successeur de l'ambassadeur Weitnauer, il est le numéro deux du département. Ce changement au sommet de la hiérarchie a provoqué, au début de l'année, de vives discussions dans la presse et l'opinion publique, cela d'autant plus que l'information officielle a été bien maigre à ce sujet. Le bruit selon lequel M. Weitnauer avait offert l'asile en Suisse au shah d'Iran n'a pas cessé, même après le démenti du Conseil fédéral. La plupart des observateurs ont attribué la mise à la retraite anticipée de ce haut fonctionnaire, distingué et méritant, à des divergences d'ordre personnel avec M. Aubert. La presse bourgeoise a jugé scandaleuse la politique du ministre des affaires étrangères en matière de personnel et a parlé d'un «cas Aubert». Dans une interpellation urgente, le groupe parlementaire UDC du Conseil national a demandé si le fait de se séparer de M. Weitnauer inaugurerait un changement de notre politique étrangère dans le sens d'une nouvelle dynamique. Dans sa réponse, M. Aubert a relevé que le choix des hauts fonctionnaires incombe au Conseil fédéral. Celui-ci doit s'entourer de collaborateurs qui sont, à ses yeux, les plus capables d'exercer leur fonction. Il n'y a pas lieu de s'attendre à un changement d'orientation de la politique étrangère.¹

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 01.10.2004
ELIE BURGOS

Les deux **soldats suisses blessés en Afghanistan** ont repris du service et le contingent suisse dans le pays, formé de quatre soldats, n'a pas été rapatrié.²

Relations avec l'UE

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 22.10.2001
FRANÇOIS BARRAS

Suite aux attentats new-yorkais, et au terme d'une Conférence européenne élargie à 40 pays, la Suisse a adhéré à une **coalition contre le terrorisme** visant à élargir le mouvement de solidarité avec les Etats-Unis et à afficher un soutien aux actions militaires en Afghanistan. Commentant cette adhésion, Joseph Deiss a insisté sur l'importance de ne pas sacrifier à la lutte contre le terrorisme les principes essentiels du respect des droits de l'homme.³

Relations avec des organisations internationales

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 20.12.1980
REGINA ESCHER

Le refroidissement des relations Est-Ouest après la crise d'Afghanistan a remis longtemps en question la tenue à Madrid de **la seconde réunion** faisant suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Finalement, **la première phase** de cette rencontre, conçue comme un compte-rendu de l'application de l'Acte final d'Helsinki, a pu se dérouler à la fin de l'automne comme prévu. La Suisse y a trouvé un forum bienvenu pour faire entendre sa voix dans le concert de la politique européenne. Compte tenu des expériences faites à Belgrade, lors de la première réunion qui a suivi la Conférence d'Helsinki, on ne se faisait guère d'illusions sur l'issue favorable d'une telle rencontre. Il est dès lors réjouissant que la délégation suisse ait pu qualifier de satisfaisant le déroulement de la première phase de ces conversations diplomatiques. Les discussions ont été plus ouvertes et plus dures qu'à Belgrade. De nombreux Etats participants, y compris la Suisse, ont interpellé les pays de l'Est sur les violations des droits de l'homme chez eux ainsi que sur l'occupation de l'Afghanistan. La menace de la Pologne n'a été invoquée qu'indirectement par égard pour la délégation polonaise. Cependant, le climat des conversations fut meilleur qu'en 1977. En compagnie de sept autres pays neutres et non alignés, la Suisse a présenté des propositions de mesures propres à rétablir la confiance dans le domaine militaire. Elle s'est aussi prononcée pour une nouvelle réunion d'experts chargés d'examiner son projet de système européen de règlement pacifique des différends. Elle a, enfin, préconisé des améliorations dans les systèmes d'information. Ces points seront traités lors de la seconde phase de la Conférence de Madrid.

(c.f. aussi: la précédente Conférence à Belgrade ici et ici)⁴

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 22.02.1991
ANDRÉ MACH

Quatre **délégués du CICR** de nationalité suisse ont été détenus pendant près de trois mois en **Afghanistan** par une faction de la résistance afghane. Cet enlèvement a été gardé secret pendant plus d'un mois, car les ravisseurs ont exigé un silence absolu de la part des autorités helvétiques. Toutefois, aucune revendication n'a été formulée auprès du CICR. Après différentes tractations entre le CICR et les ravisseurs, les quatre otages ont été libérés sans condition. Les motifs de leur enlèvement n'ont pas été éclaircis. Un autre délégué du CICR a été détenu en Afghanistan pendant une dizaine de jours par une autre faction de la résistance.⁵

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 21.11.2001
FRANÇOIS BARRAS

En revanche, Genève n'a pas été choisie pour héberger **la réunion interafghane sous l'égide des Nations Unies**. Celles-ci ont jeté leur dévolu sur Berlin pour y organiser le sommet où le futur politique de l'Afghanistan a été discuté.⁶

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 01.06.2015
CAROLINE HULLIGER

Après son séjour à Singapour, Didier Burkhalter s'est rendu à Séoul pour diriger, aux côtés de son homologue sud-coréen Yun, Byung-se la **conférence asiatique de l'OSCE** en tant que président du groupe de contact de l'OSCE avec les partenaires asiatiques. Les discussions ont principalement porté sur les visions de l'Asie concernant une coopération multilatérale dans le domaine de la sécurité.

En marge de la conférence, le conseiller fédéral a rencontré la présidente sud-coréenne Park Geun-Hye.⁷

Relations avec d'autres Etats

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 18.03.1980
REGINA ESCHER

MIGRIERT L'annulation du voyage que le conseiller fédéral **Aubert** devait faire à **Moscou** est une conséquence directe de l'invasion soviétique en Afghanistan. Cette visite aurait dû avoir lieu en raison de l'universalité des relations extérieures qu'entretient la Suisse. En 1979, notre ministre des affaires étrangères avait visité l'Afrique et les Etats-Unis. Dès lors, un voyage à Moscou s'imposait. Une visite diplomatique dans un pays ne signifie pourtant nullement que l'on approuve sa politique. Si le conseiller fédéral Aubert a tout de même renoncé à son projet, c'est qu'il s'est rendu compte que le but de sa visite en URSS serait mal interprété par les milieux bourgeois, en raison de l'invasion de l'Afghanistan.⁸

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 22.03.1980
REGINA ESCHER

MIGRIERT L'invasion de l'Afghanistan par l'URSS a donné lieu à une protestation officielle du Conseil fédéral. Celui-ci constate, avec préoccupation, que l'Union soviétique aurait violé des principes fondamentaux du droit des gens, notamment l'interdiction de recourir à la force. Comparativement à 1968, année où les troupes soviétiques étaient entrées en Tchécoslovaquie, l'indignation du peuple suisse n'a pas dépassé certaines limites. Il est vraisemblable que la grande distance qui nous sépare de ce pays a atténué le sentiment d'une menace directe. La réaction de l'opinion publique a été, toutefois, assez nette pour amener la grande puissance qu'est l'URSS à protester contre la «**campagne antisoviétique**», systématiquement menée par nos moyens de communication de masse. Selon les milieux officiels russes, celle-ci serait contraire à l'Acte final d'Helsinki. Le DFAE a rejeté cette protestation : les accords d'Helsinki ne sauraient être interprétés dans le sens d'une restriction de la liberté de presse; le droit international ne demande pas qu'un pays neutre n'exprime pas son opinion; en plus, dans une démocratie libérale, le gouvernement ne peut donner des ordres à la presse.⁹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 04.10.1980
REGINA ESCHER

L'invasion de l'Afghanistan par l'URSS a donné lieu à une protestation officielle du Conseil fédéral. Celui-ci constate, avec préoccupation, que l'Union soviétique aurait violé des principes fondamentaux du droit des gens, notamment l'interdiction de recourir à la force. Comparativement à 1968, année où les troupes soviétiques étaient entrées en Tchécoslovaquie, l'indignation du peuple suisse n'a pas dépassé certaines limites. Il est vraisemblable que la grande distance qui nous sépare de ce pays a atténué le sentiment d'une menace directe. La réaction de l'opinion publique a été, toutefois, assez nette pour amener la grande puissance qu'est l'URSS à protester contre la «**campagne antisoviétique**», systématiquement menée par nos moyens de communication de masse. Selon les milieux officiels russes, celle-ci serait contraire à l'Acte final d'Helsinki. Le DFAE a rejeté cette protestation : les accords d'Helsinki ne sauraient être interprétés dans le sens d'une restriction de la liberté de presse; le droit international ne demande pas qu'un pays neutre n'exprime pas son opinion; en plus, dans une démocratie libérale, le gouvernement ne peut donner des ordres à la presse.

Trois interpellations urgentes concernant les conséquences de la crise afghane, à savoir celle de la commission des affaires étrangères du Conseil national (Ip.u. 80.301), celle du groupe parlementaire PdT, PSA et POCH du même Conseil (Ip.u. 80.309) et celle d'O. Guntern (pdc, VS) au Conseil des Etats (Ip.u. 80.315), ont donné lieu à de vifs débats de politique étrangère aux Chambres fédérales. Tous les orateurs ont condamné l'invasion de l'Union soviétique, mais avec des nuances certaines. La gauche a insisté sur la nécessité de ne pas se borner à protester uniquement contre l'occupation de l'Afghanistan, mais encore contre l'exploitation d'autres pays dans le tiers monde notamment. La poursuite du dialogue avec l'URSS, dans le cadre de la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, a été préconisée par la majorité des parlementaires, en particulier par le PRD et le PSS. Le porte-parole du groupe parlementaire indépendant et évangélique a déclaré, en revanche, qu'à ses yeux il était exclu que cette conférence aboutisse à des résultats fructueux.

La politique de **neutralité de la Suisse** lui interdit de participer au **boycottage économique de l'URSS** par les pays occidentaux. Le Conseil fédéral a, toutefois, recommandé aux entreprises suisses de ne pas aller au-delà du courant normal des échanges commerciaux avec ce pays. La Suisse ne s'est pas jointe non plus aux Etats qui ont interdit à leurs athlètes de participer aux Jeux olympiques d'été à Moscou. De même, il n'y a pas eu, comme le souhaitaient les partis bourgeois, de recommandation à nos sportifs de s'abstenir d'aller à Moscou en guise de protestation. Le Conseil

fédéral a été d'avis qu'il ne convenait pas de mélanger le sport et la politique.

L'annulation du voyage que le conseiller fédéral **Aubert** devait faire à **Moscou** est une conséquence directe de l'invasion soviétique en Afghanistan. Cette visite aurait dû avoir lieu en raison de l'universalité des relations extérieures qu'entretient la Suisse. En 1979, notre ministre des affaires étrangères avait visité l'Afrique et les Etats-Unis. Dès lors, un voyage à Moscou s'imposait. Une visite diplomatique dans un pays ne signifie pourtant nullement que l'on approuve sa politique. Si le conseiller fédéral Aubert a tout de même renoncé à son projet, c'est qu'il s'est rendu compte que le but de sa visite en URSS serait mal interprété par les milieux bourgeois, en raison de l'invasion de l'Afghanistan.

La crainte d'une autre intervention militaire de l'URSS transparaît dans la plupart des commentaires sur **les événements de Pologne**. Une répression violente contre les grèves dans ce pays du bloc de l'Est constituerait une menace pour la paix mondiale. L'USS s'est solidarisée avec les travailleurs polonais dans leur lutte sociale. De leur côté, les milieux bourgeois ont aussi exprimé leur sympathie envers les grévistes polonais. Sur ces entrefaites, le PSS a publié un communiqué qualifiant d'hypocrites ceux qui approuvent la grève dans un pays communiste, tandis qu'ils cherchent à torpiller, par tous les moyens, la démocratie économique dans leur propre pays.¹⁰

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 03.10.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le gouvernement a décidé de s'aligner sur les **mesures de sanctions** prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Celles-ci ont été engagées contre le régime islamiste des talibans, suite à son refus d'extrader le terroriste Oussama Ben Laden.¹¹

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 01.01.2002
ROMAIN CLIVAZ

Joseph Deiss s'est rendu au Kosovo pour une visite de travail. Il y a notamment rencontré le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Michael Steiner, Chef de la Mission des Nations Unies. Outre son voyage d'avril (voir infra) en Asie centrale, il a également visité l'Asie du Sud et a été reçu au Bhoutan, au Pakistan, et en Inde. Ces deux derniers pays sont des pays prioritaires de la DDC, mais la coopération a été limitée ces dernières années à la suite de la reprise des essais nucléaires. Un bref passage de 8 heures à Kaboul lui a donné l'occasion de se rendre compte personnellement de la situation. Le ministre des affaires étrangères s'est également rendu au Japon, principal partenaire économique de la Suisse en Asie. En déplacement en Fédération de Russie il a rencontré son homologue russe et s'est entretenu sur la poursuite de la coopération humanitaire, technique et financière. La visite officielle de travail en Iran a permis de rencontrer le président Khatami, d'écouter son avis sur la situation dans la région et de signer une convention de double imposition avec la République islamique. Lors d'une courte visite chez le voisin du Liechtenstein, Joseph Deiss a abordé les implications des négociations bilatérales en cours sur les places financières respectives.¹²

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 02.05.2002
ROMAIN CLIVAZ

La Suisse a **levé les sanctions** contre cet Etat et s'est conformée aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies en modifiant l'ordonnance sur les mesures contre le régime des talibans.¹³

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 06.10.2006
ELIE BURGOS

La Suisse a conclu, durant l'année sous revue, un **accord de réadmission** avec l'Afghanistan et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).¹⁴

Bons offices

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 24.11.2020
AMANDO AMMANN

Im November 2020 eröffnete Bundesrat Cassis die **Afghanistan-Konferenz in Genf**, welche von der UNO und der afghanischen Regierung organisiert wurde. Die Veranstaltung diente der Diskussion von Möglichkeiten, um die Stabilität in Afghanistan zu stärken. In seiner Eröffnungsrede lobte Cassis die Wahlpartizipation in Afghanistan, trotz des blutigen Kriegs, und forderte eine politische Lösung des Konflikts. Die Schweiz setzt sich seit 2002 für die Förderung der Menschenrechte, die Stärkung des Rechtsstaats, die Verbesserung der Grundbildung, die landwirtschaftliche Entwicklung und die nachhaltige Nutzung von Ressourcen in Afghanistan ein. Von 2017 bis 2020 wendete sie dafür jährlich etwa CHF 26 Mio. auf. Cassis nutzte seine Anwesenheit an der Konferenz zudem für mehrere bilaterale Gespräche, unter anderem mit dem afghanischen Präsidenten Ashraf Gani und dem afghanischen Aussenminister Salahuddin Rabbani sowie mit dem deutschen Aussenminister Heiko Maas.¹⁵

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 13.09.2021
AMANDO AMMANN

Im September 2021 nahm Bundesrat Cassis an der **Afghanistan Konferenz der UNO** teil, an der die Situation in Afghanistan nach der Machtübernahme durch die Taliban besprochen wurde. Das Ziel der Konferenz bestand darin, auf die grosse humanitäre Krise aufmerksam zu machen und die finanzielle Soforthilfe zu sichern. Bundesrat Cassis kündigte eine Erhöhung der Mittel für humanitäre Hilfe um CHF 33 Mio. an, womit sich die Schweizer Hilfe bis Ende 2022 auf rund CHF 60 Mio. belaufen werde. Cassis erinnerte aber auch daran, dass finanzielle Hilfe alleine nicht ausreichte, und forderte die Taliban auf, internationalen Organisationen und NGOs uneingeschränkten Zugang zur Bevölkerung zu ermöglichen. Auch die Achtung der Menschenrechte und der Minderheitenschutz müssten garantiert werden. Aussenminister Cassis traf sich im Rahmen der Konferenz unter anderem mit UNO-Generalsekretär António Guterres, um sich über die humanitäre Soforthilfe und die zukünftige internationale Entwicklungskooperation in Afghanistan zu unterhalten.¹⁶

Politique du développement

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 07.12.2001
FRANÇOIS BARRAS

Suite à la guerre civile et aux attaques aériennes américaines et anglaises sur le territoire afghan, **la Confédération a déployé un programme humanitaire** afin de venir en aide aux populations civiles. Un mini pont aérien a été mis en place entre Zurich et Turkménabad, alors qu'un convoi de sept camions a suivi le même trajet, acheminant des tentes, des couvertures, des sacs de couchage et des ustensiles de cuisine. L'aide suisse s'est effectuée en collaboration avec le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR). De plus, le Conseil fédéral a augmenté son soutien financier à l'Afghanistan pour l'année 2001 de 5 millions de francs, soit un total de 17,5 millions de francs. Enfin, la DDC a annoncé son intention de rétablir une présence helvétique à Kaboul: l'antenne humanitaire suisse à Islamabad devrait être déplacée dans la capitale afghane en 2002, après qu'une mission d'évaluation aura donné son feu vert. En revanche, l'éventualité du retour d'un corps diplomatique à Kaboul, retiré depuis 1979, n'a pas été discutée.¹⁷

Armée

Activités internationales

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 22.11.2007
ELIE BURGOS

Au vu de la détérioration de la situation sur le terrain, le conseiller fédéral Samuel Schmid a décidé de rappeler pour le 1er mars 2008 les deux officiers d'état-major collaborant avec l'**International Security Assistance Force (ISAF)** en Afghanistan.¹⁸

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 25.02.2008
ELIE BURGOS

L'engagement de l'armée suisse en **Afghanistan** a officiellement pris fin au mois de février, après quatre années. Depuis le début de la mission en 2003, 31 officiers, dont trois médecins, ont été engagés au total.¹⁹

Des membres du **Détachement de reconnaissance de l'armée 10** (DRA 10) – force spéciale de l'armée suisse – ont été dépêchés à **Kaboul** pour aider les 30 ressortissant.e.s suisses, le personnel afghan employé par Berne et leurs familles à rejoindre la zone de l'aéroport contrôlée par l'armée américaine, afin que ces personnes soient rapatrié.e.s en Suisse.²⁰

-
- 1) BO CE, 1980, p. 139 ss.; BO CN, 1980, p. 136 ss.; BO CN, 1980, p. 309 ss.; BO CN, 1980, p. 50 s.; BaZ, 7.2. und 9.4.80; NZZ, 13.2., 5.3., 10.4., 24.6. und 8.11.80; SGT, 15.2.80; TW, 8.3.80; Vat., 19.3.80; 24 Heures, 23.4., 2.9. und 9.11.80; TLM, 30.6., 21.10. und 28.10.80; TA, 1.9.80.; FF, I, 1980, p. 615 ss.; FF, I, 1980, p. 761 ss.; Rapport sur les Grandes lignes de la politique gouvernementale pour la législature de 1979 à 1983 du 26.02.1980; Sur l'importance de la politique extérieure, cf. Innen- und Aussenpolitik. Primat oder Interdependenz?, Festschrift zum 60. Geburtstag von W. Hofer, Bern 1980.
- 2) LT, 1.10.04.
- 3) 24h, 22.10.01.10
- 4) Brunner (1980). La CSCE, véhicule de politique étrangère pour la Suisse.; En ce qui concerne la poursuite du dialogue Est-Ouest, cf. CF Aubert dans Documenta, 1980, no 1, p. 5 ss. et 12 ss.; NZZ, 296, 19.12.80 ; 24 Heures, 295, 19.12.80; TLM, 354, 20.12.80.; Riklin (1981). Audiatur et altera pars.; Un cas concret de violation des droits de l'homme, survenu en URSS, c'est-à-dire l'exil du physicien Sakharov, a provoqué, au printemps, une protestation du Conseil fédéral: NZZ, 21, 26.1.80; TLM, 26, 26.1.80; 24 Heures, 21, 26.1.80.
- 5) JdG, 22.2.91; LM, 22.2.91; presse du 29.3. et 19.8.91.
- 6) Presse du 21.11.01
- 7) Communiqué du DFAE du 01.06.15; Communiqué du DFAE du 01.06.2015
- 8) BO CE, 1980, p. 128; BO CN, 1980, p. 294; NZZ, 26, 1.2.80; TLM, 32, 1.2.80; Vat., 26, 1.2.80; Lib., 141, 19.3.80.; SP-Information, 70, 21.2.80.
- 9) NZZ, 65, 18.3.80; 66, 19.3.80; TLM, 78, 18.3.80; BaZ, 70, 22.3.80.; NZZ, 7, 10.1.80; 24 Heures, 7, 10.1.80.
- 10) BO CE, 1980, p. 125 ss. et 128; BO CN, 1980, p. 255; BO CN, 1980, p. 290 ss. et 294; NZZ, 10.1., 1.2., 18.3., 19.3. et 28.8.80; 24 Heures, 10.1.80; TLM, 1.2., 18.3., 20.8., et 28.10.80; Vat., 1.2.80; SP-Information, 21.2. et 4.9.80; Lib., 19.3.80; VO, 21.3.80; JdG, 24.3.80; BaZ, 22.3.80; TW, 22.8.80.
- 11) LT, 3.10.00
- 12) LT, 3.5.02; presse des 22, 23, et 24.4.02; presse du 5.6.02; presse du 2.7.02; NF, 28.10.02; NZZ, 26.11.02.
- 13) LT, 2.5.02.
- 14) LT, 6.10.06.
- 15) Medienmitteilung EDA vom 24.11.20
- 16) Medienmitteilung EDA vom 13.9.21; 24H, 14.9.21; Blick, 15.9.21
- 17) LT, 7.12.01
- 18) LT, 22.11.07.
- 19) NZZ, 25.2.08.
- 20) LT, 20.8.21